

Le président

Paris, le 24 janvier 2008

Madame, Monsieur,

J'ai le devoir de vous informer que la direction de la Société Générale a découvert une fraude interne d'une ampleur considérable, commise par un collaborateur de sa division de banque de financement et d'investissement.

Ce dernier a été immédiatement mis à pied. Une plainte sera déposée à son encontre.

Le Conseil d'Administration de la banque a appuyé les décisions que j'ai prises de mettre fin aux fonctions des cadres, y compris dirigeants, responsables de la supervision et des contrôles des opérations concernées.

Les transactions sur lesquelles la fraude a porté étaient simples - une position à la hausse des marchés actions - mais dissimulées par des techniques extrêmement sophistiquées et variées.

J'ai bien évidemment informé M. le Gouverneur de la Banque de France et M. le Secrétaire Général de l'Autorité des Marchés Financiers dès que j'ai eu connaissance de la situation, le dimanche 20 janvier.

La perte subie est très importante. Toutes les mesures ont été prises sur le champ pour la circonscrire. Les failles des procédures de contrôles ont été identifiées et corrigées pour éviter tout nouveau risque de nature comparable.

Pour autant, ni cette perte exceptionnelle, ni les provisions passées pour couvrir les éventuelles dépréciations d'actifs liées à la crise qui affecte les marchés de capitaux depuis l'été dernier, n'empêcheront la banque de réaliser un bénéfice net sur l'année 2007. En effet, la plupart de ses métiers, en France comme à l'étranger, ont continué à dégager de bons, et parfois d'excellents résultats d'exploitation.

Afin de conforter le niveau de ses capitaux propres et de préserver ses notations externes à hauteur des meilleurs standards internationaux, la Société Générale procédera dans les prochains jours à une augmentation de capital, qui fera plus que compenser la perte due à la fraude. Cette augmentation de capital a été entièrement garantie mercredi 23 janvier.

Dès lors, avec la confirmation de sa solidité financière, la capacité du Groupe Société Générale à rebondir et à reprendre la croissance rentable qui la caractérise depuis de longues années est intacte. J'y vois, avec le soutien de nos actionnaires et l'engagement de nos collaborateurs, un profond motif d'optimisme.

Dans le règlement des conséquences de cette affaire triste et regrettable, mon souci a d'abord été de préserver l'intérêt de nos clients et de continuer à mériter leur confiance.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.



Daniel Bouton